**REPUBLIQUE ISLAMIQUE D MAURITANIE**

**Honneur – Fraternité – Justice**

**Réponse au questionnaire sur la résolution 68/268 adoptée le 09 avril 2014 par de l’Assemblée Générale des Nations Unies**

**« Renforcement et amélioration du fonctionnement de l’ensemble**

**des Organes Conventionnels des Droits de l’Homme »**

L’originalité de la résolution 68/268 réside dans la volonté des Etats parties de rendre plus efficace le fonctionnement des organes conventionnels des Droits de l’Homme, appelés également organes de traités.

En effet, cette efficacité sera renforcée avec l’exigence de l’indépendance et de l’impartialité des membres des organes conventionnels.

La Mauritanie dispose d’un Comité Technique Interministériel chargé de l’élaboration des Rapports sur la mise en œuvre des dispositions des instruments juridiques internationaux ratifiés et destinés aux organes de traités.

L’utilisation du Document de base commun est la règle depuis quelques années.

La Mauritanie n’a jamais utilisé des actes d’intimidation vis-à-vis de qui que ce soit, a plus forte raison des groupes ou individus qui contribuent aux travaux des organes conventionnels des Droits de l’Homme.

Le Processus d’élaboration des rapports est un processus participatif auquel prennent part les différents acteurs concernés y inclus les organisations de la société civile dans une atmosphère de sérénité et de convivialité.

Les droits et libertés fondamentaux sont garantis par la législation en vigueur et sont respectés dans les faits et dans tous les domaines de la vie.

Les nominations d’experts en matière de droits de l’homme au niveau national se font en fonction des conditions d’éligibilité à savoir la connaissance avérée du domaine des Droits de l’Homme, l’expérience, et la bonne moralité.

La République Islamique de Mauritanie a soutenu ces dernières années la candidature de plusieurs de ses ressortissants aux Comités pour l’élimination de toutes les formes de discrimination raciale, celui pour l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes, des Droits de l’Homme et du Sous comité pour la prévention de la torture, en respect des dispositions de la résolution 68/268 de l’Assemblée Générale des Nations Unies.

Les candidats mauritaniens à ces différents organes ont été élus.

Enfin, le pays présente la candidature d’un expert disposant d’une connaissance avérée du domaine des droits humains, d’une grande expérience aux niveaux national et international et d’une bonne moralité, au poste de membre du Comité des

Droits des Personnes Handicapées dont de l’élection des membres se déroulera à New York du 12 au 14 juin 2018.